



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Assemblée
Point 3

A/148/3-Inf.1
30 janvier 2024

Note d'orientation pour le débat général

Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension

La paix ne se résume pas à l'absence de conflit armé. Elle englobe la sécurité, l'état de droit et les conditions nécessaires pour que les personnes, les familles et les communautés mènent une vie épanouissante et réalisent leur potentiel socio-économique. Si la paix est une fin en soi, elle est aussi une condition requise pour relever les défis mondiaux en matière de développement, tels que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Dans cette optique, l'UIP a choisi la paix et la sécurité internationale comme axe politique stratégique pour 2024 et ce débat général servira de point de départ à une année d'action.

Selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, 56 États dans le monde étaient en proie à un conflit armé en 2023. La polarisation politique et les discours de haine ne font qu'augmenter. Les avancées technologiques, telles que le matériel militaire peu coûteux et facile à produire, la cyberguerre, la surveillance par drones et l'intelligence artificielle, associées à une compétition géopolitique et à une instabilité politique accrues, ont intensifié les conflits et augmenté le nombre de décès qui leur sont imputables. Bon nombre de conflits sont responsables de diverses violations des droits de l'homme, car il est fréquent que les parties ne respectent pas leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Les mesures prises unilatéralement par certains États à l'encontre d'autres États sans autorisation préalable de la communauté internationale continuent de saper la sécurité mondiale, la stabilité et les moyens de subsistance des populations, ainsi que la crédibilité des institutions multilatérales. La montée des inégalités, le manque de possibilités économiques, en particulier pour les jeunes, l'extrémisme, le nationalisme, la violence sexiste ainsi que l'amenuisement de l'espace démocratique sont autant de facteurs qui contribuent à l'augmentation de la violence.

L'UIP a été fondée sur l'idée que le dialogue est au cœur du règlement pacifique des conflits. Les parlementaires partout dans le monde ont toujours souscrit à ce principe et témoigné de sa détermination à œuvrer en faveur de la réalisation de ces objectifs. Au fil des ans, les parlements et les parlementaires ont pris une série de mesures visant à promouvoir la paix et la compréhension, notamment en établissant des groupes d'amitié parlementaire avec d'autres pays, en tenant régulièrement des dialogues parlementaires, en mettant en œuvre des programmes d'échanges parlementaires, en assurant la promotion et la défense des droits fondamentaux des autres parlementaires et en demandant au gouvernement de leur pays de rendre des comptes sur la mise en œuvre des engagements internationaux.

Étant donné qu'ils représentent des personnes de tous horizons et de tous bords politiques, les parlements et les parlementaires sont les plus à même d'adopter une approche globale en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Il incombe aux parlements d'adopter et de modifier les lois en vue de protéger et d'autonomiser les citoyens de manière inclusive. Les notions de *sécurité humaine* et de *sécurité collective* constituent de précieux outils permettant aux parlements de recentrer les politiques nationales sur les besoins concrets de la population, en mettant l'accent sur le bien-être humain et la justice sociale.

F

#IPU148

Au niveau national, les conflits naissent très souvent des inégalités économiques et de la discrimination à l'encontre de groupes entiers. Forts de leurs pouvoirs en matière de législation, de budget et de contrôle, les parlements doivent défendre les plus vulnérables et lutter contre la discrimination et la haine sous toutes leurs formes. En particulier, les parlements doivent garantir l'autonomisation des jeunes et des femmes parlementaires et faire en sorte qu'ils puissent participer et exercer un leadership sur un pied d'égalité dans tous les domaines, notamment le renforcement de la sécurité, de la paix et de la stabilité internationales. L'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et la représentation des jeunes sont importantes non seulement pour des questions d'équité et de droits, mais aussi en vue du renforcement de la gouvernance et de l'instauration d'une paix durable. Les parlements sont tenus de garantir un cadre juridique solide contre la violence sexiste, y compris la violence sexuelle, qui comprend des dispositions sur la prévention, la protection et le soutien aux victimes ainsi que sur les poursuites pouvant être engagées contre les auteurs et les sanctions auxquelles ils s'exposent. L'action parlementaire est également nécessaire pour lutter contre la corruption et garantir plus de transparence et de redevabilité dans l'allocation des ressources publiques afin que chacun en bénéficie de façon équitable.

Au niveau international, la diplomatie parlementaire peut apporter une contribution importante à la prévention des conflits, aux actions de médiation et à la consolidation de la paix. Les tensions entre les pays et les blocs régionaux découlent souvent de mesures prises par des dirigeants dans leur propre intérêt sans y associer le parlement ou la population en général. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent jouer leur rôle légitime dans le cadre des relations internationales de manière plus vigoureuse, notamment en contribuant à prévenir les situations de conflit et à assurer une médiation dans ces situations à travers le monde. Entre autres, les parlements ont un regard avisé sur les crises passées et actuelles et sont à même d'y faire face en soulignant l'importance du contexte local et en renforçant la participation des citoyens. Les parlementaires, pour leur part, ne sont pas tenus par les contraintes officielles des mandats de négociation et peuvent jouer un rôle important dans l'échange de messages politiques, l'établissement de voies de communication quand les relations diplomatiques sont limitées ou mises à mal et la recherche de solutions novatrices. Les parlementaires sont également bien placés pour porter des messages de coexistence pacifique et s'impliquer dans des mécanismes tels que le dialogue interconfessionnel.

Un cadre juridique international solide et efficace, centré sur l'ONU, est nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les parlements jouent un rôle de premier plan pour préserver et revitaliser ce système, en s'assurant que le gouvernement de leur pays respecte le droit international et en veillant à la mise en œuvre d'un large éventail de traités, d'instruments et de pactes internationaux relatifs à la paix. La contribution des parlements aux délibérations mondiales et aux processus des Nations Unies est essentielle à une prise de décision inclusive qui prend en compte les préoccupations et les meilleurs intérêts des citoyens.

Le débat général de la 148^e Assemblée de l'UIP sera l'occasion, pour les Membres de l'UIP et d'autres délégations participantes, d'évaluer le rôle que les parlements peuvent jouer pour prévenir les conflits et consolider la paix aux niveaux national, régional et international. Les délégations sont invitées à adopter une approche prospective fondée sur des pratiques optimales et des solutions possibles et à réfléchir aux actions qu'elles peuvent elles-mêmes mettre en œuvre pour mieux tirer parti de la diplomatie parlementaire en vue de promouvoir la paix et la compréhension.

Les délégations sont invitées à se pencher sur les axes de réflexion suivants :

- Quelles mesures votre parlement et vous-même pouvez-vous prendre pour prévenir et combattre la polarisation aux niveaux politique, ethnique, racial, générationnel, culturel, religieux, ou s'agissant du genre dans votre société ?
- Quelle valeur ajoutée votre parlement peut-il apporter aux efforts intergouvernementaux visant à promouvoir la paix et la sécurité internationale ?
- Quels outils spécifiques peuvent être utilisés pour soutenir le dialogue interparlementaire en faveur de la paix ?
- Quelles bonnes pratiques votre parlement a-t-il développées dans l'exercice de la diplomatie parlementaire ?
- Quels résultats votre parlement a-t-il obtenus après avoir demandé au gouvernement de rendre des comptes sur la prolifération des armes ou le respect des engagements internationaux ?